



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1996/8
23 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Deuxième session
Genève, 27 février - 4 mars 1996

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION,
TENUE A GENEVE DU 27 FEVRIER AU 4 MARS 1996

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 - 3	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	4 - 9	4
A. Adoption de l'ordre du jour	4	4
B. Organisation des travaux de la session . . .	5 - 7	5
C. Participation	8	6
D. Documentation	9	6
III. CREATION DE GROUPE CONSULTATIFS TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX (point 3 de l'ordre du jour)	10 - 17	6
IV. EVALUATIONS SCIENTIFIQUES (point 4 de l'ordre du jour)	18 - 44	7
A. Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	18 - 32	7
B. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	33 - 44	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. COMMUNICATIONS NATIONALES (point 5 de l'ordre du jour)	45 - 68	13
A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention	45 - 62	13
B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	63 - 68	16
VI. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (point 6 de l'ordre du jour)	69 - 76	16
VII. INVENTAIRE ET EVALUATION DES TECHNOLOGIES (point 7 de l'ordre du jour)	77 - 86	17
VIII. ATELIER SUR LES APPORTS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (point 8 de l'ordre du jour)	87 - 88	19
IX. ACTIVITES A PLUS LONG TERME (point 9 de l'ordre du jour)	89 - 92	19
X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 10 de l'ordre du jour)	93 - 94	20

Annexes

	<u>Page</u>
I. Liste des participants	21
II. Documents dont était saisi l'organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique à sa neuvième session	25
III. Liste initiale de points sur lesquels le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pourrait contribuer aux travaux de l'organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique	28
IV. Annexe aux conclusions concernant les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote	31

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé le SBSTA) s'est tenue à Genève du 27 février au 4 mars 1996.
2. Le Président du SBSTA, M. Tibor Faragó, a ouvert la session à la 1re séance, le 27 février 1996. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a constaté que l'ordre du jour de la session était chargé et qu'il fallait coordonner les travaux avec ceux de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) qui allaient aussi se réunir. Il était convaincu que les travaux seraient menés à bonne fin en temps voulu dans un esprit de coopération.
3. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a fait le point de la situation en ce qui concernait la ratification de la Convention et l'élaboration des documents pour la session. A son avis, si le secrétariat devait améliorer la production et la distribution des documents, les organes subsidiaires pourraient, de leur côté, évaluer plus attentivement l'utilité de nouveaux documents avant de les demander au secrétariat. Le Secrétaire exécutif a en outre souligné qu'à leur présente session, les organes subsidiaires devraient se préoccuper des apports que la Conférence des Parties attendrait d'eux à sa deuxième session. Il a demandé que le SBI et l'AGBM tiennent compte de sa déclaration lors de leurs sessions qui allaient s'ouvrir.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. A sa 1re séance, le 27 février, le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après :
 1. Ouverture de la session
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session
 3. Création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux
 4. Evaluations scientifiques :
 - a) Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);
 - b) Coopération avec le GIEC

5. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - i) Rapports intérimaires sur les examens approfondis;
 - ii) Eléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse (aspects techniques);
 - iii) Rapport sur les directives pour l'établissement des communications;
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions se rapportant à l'établissement des communications
6. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
7. Inventaire et évaluation des technologies
8. Atelier sur les apports d'organisations non gouvernementales
9. Activités à plus long terme
10. Rapport sur les travaux de la session

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. A la 1re séance, le 27 février, le Président a rappelé que des services seraient disponibles pour tenir des réunions officielles le matin de 10 heures à 13 heures. En outre, des installations seraient disponibles l'après-midi entre 15 heures et 18 heures pour tenir des réunions officieuses, sauf le 28 février et le 4 mars. Ces deux jours-là, l'après-midi serait consacré à des ateliers du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM).

6. Au sujet des demandes d'accréditation pour les sessions des organes subsidiaires de la Convention, le SBSTA a décidé d'admettre les nouvelles organisations dont la demande avait été étudiée minutieusement par le secrétariat, en se fondant sur les dispositions de l'article 7.6 de la Convention, sans préjudice des mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

7. En outre, conformément à la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, le SBSTA a décidé de s'en tenir au principe selon lequel les organisations non gouvernementales ne seraient admises dans la partie de la salle de réunion réservée aux représentants qu'avant et après les séances. A cet égard, le Président a indiqué qu'il était prêt à étudier les possibilités d'assouplir l'application de ce principe et s'est déclaré disposé à examiner la question, selon qu'il serait nécessaire, avec les organisations non gouvernementales intéressées. En conséquence, on est convenu d'un arrangement provisoire en vertu duquel les représentants de trois organisations non gouvernementales ont été admis dans la salle de réunion pendant la 6ème séance, le 4 mars.

C. Participation

8. On trouvera à l'annexe I la liste des délégations participant à la deuxième session du SBSTA.

D. Documentation

9. On trouvera à l'annexe II la liste des documents dont le SBSTA était saisi à sa deuxième session.

III. CREATION DE GROUPES CONSULTATIFS TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX (Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. A ses 1^{re}, 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} séances, tenues respectivement les 27, 28 et 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif à la création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Il était saisi d'une note du Président sur ses consultations informelles à ce sujet (FCCC/SBSTA/1996/2).

11. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

12. A la 6^{ème} séance, le 4 mars, la représentante des Philippines, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'est déclarée profondément déçue que l'accord n'ait pu se faire sur le processus de création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Elle a proposé de constituer un fichier d'experts et demandé que sa déclaration à ce sujet soit consignée dans le rapport de la session. Sa déclaration est reproduite dans le document FCCC/SBSTA/1996/MISC.3.

13. Le représentant d'un Etat non partie à la Convention a également fait une déclaration.

14. Les exposés relatifs à la position du Groupe des 77 et de la Chine et à celle des Etats-Unis d'Amérique sont reproduits dans le document FCCC/SBSTA/1996/MISC.3, aux fins de référence ultérieure.

2. Conclusions

15. A sa 6^{ème} séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les décisions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

16. Le SBSTA a constaté que des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux étaient susceptibles de grandement contribuer aux processus relevant de la Convention et à l'application de celle-ci par les Parties, en offrant en particulier la possibilité de faire appel au large éventail de compétences disponibles chez les Parties. Toutefois, à ce stade, le SBSTA n'a pu parvenir à un accord sur les modalités de création de tels

groupes et a décidé de prier la Conférence des Parties, à sa prochaine session, de lui donner son avis à ce sujet; en conséquence il a demandé à son Président de faire rapport à la Conférence des Parties.

17. Le SBSTA a également constaté qu'il pourrait être judicieux d'établir un fichier d'experts pour faciliter le déroulement des travaux relevant du processus de la Convention. Il a demandé aux Etats parties de transmettre d'ici le 1er avril 1996 leurs observations au sujet d'un tel fichier, notamment les disciplines susceptibles d'être couvertes. Il a demandé au secrétariat d'établir une compilation des observations ainsi qu'un document concernant cette question.

IV. EVALUATIONS SCIENTIFIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. A ses 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème séances, tenues respectivement les 27, 28 et 29 février et les 1er et 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif au deuxième rapport d'évaluation du GIEC. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/7 et Add.1, 2 et 3).

19. Le Président du GIEC a présenté le deuxième rapport d'évaluation.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

21. Un représentant d'un Etat non partie à la Convention a fait une déclaration.

22. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait une déclaration.

23. Un représentant de Climate Action Network a également fait une déclaration.

24. Des délégations ont appelé l'attention sur un certain nombre de constatations importantes figurant dans le deuxième rapport d'évaluation qui à leur avis devraient être communiquées pour examen à tous les organes de la Convention, en particulier à l'AGBM. Elles ont souligné que les constatations récapitulées faisaient apparaître la nécessité de prendre d'urgence certaines mesures, concernant notamment l'atténuation et l'adaptation pour faire face aux effets défavorables de l'évolution du climat :

a) Les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre et des aérosols s'accroissent du fait, en grande partie, des activités humaines [Rapport de synthèse (RS) du GIEC, (section) 2.2, 2.3];

- b) Le climat a évolué au cours des 100 dernières années (RS 2.4);
- c) Le bilan des observations donne à penser que l'homme exerce une influence perceptible sur le climat de la Terre (RS 2.4);
- d) En l'absence de politiques spécifiques visant à atténuer l'évolution du climat, d'ici 2100 la température moyenne de l'air au sol devrait enregistrer une augmentation d'environ 2 °C (valeur comprise entre 1 et 3,5 °C) par rapport à 1990. Ce chiffre est sans doute le plus élevé des 10 000 dernières années (RS 2.8);
- e) Le niveau moyen des mers devrait s'élever d'environ 50 centimètres (valeur comprise entre 15 et 95 cm) d'ici 2100 par rapport aux chiffres actuels (RS 2.8);
- f) La stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux deux fois supérieurs à ceux enregistrés à l'époque préindustrielle exigera en fin de compte que le volume mondial des émissions revienne à moins de 50 % des chiffres actuels (RS 4.10);
- g) Même en cas de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre en 2100, la température au sol de l'air continuera à augmenter pendant des dizaines d'années et le niveau des mers à s'élever pendant de nombreux siècles (RS 2.7, 2.8);
- h) Les changements climatiques annoncés par les projections auront des effets sensibles, souvent négatifs, sur de nombreux écosystèmes et secteurs socio-économiques, notamment l'approvisionnement alimentaire et les ressources en eau, ainsi que sur la santé. Certains de ces effets pourraient être irréversibles (RS 3.2, 3.3);
- i) Les pays en développement et les petits pays insulaires sont en général davantage menacés par les changements climatiques (RS 3.3);
- j) Des réductions sensibles des émissions nettes de gaz à effet de serre sont techniquement possibles et économiquement viables grâce à une large panoplie de technologies et de moyens d'action propres à accélérer le développement, la diffusion et le transfert de technologies (RS 5.2);
- k) Dans la plupart des pays existent des possibilités "sans regrets" considérables de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre. De plus, le risque de dommage net global dû aux changements climatiques, la prise en compte de l'aversion pour le risque et le principe de précaution constituent autant de motivations pour aller au-delà d'une politique "sans regrets" (RS 8.2);
- l) Il est possible d'utiliser une panoplie de techniques, de moyens d'action et de mesures efficaces et rentables pour réduire sensiblement les émissions nettes de gaz à effet de serre provenant de tous les secteurs (RS 5.5, 5.6, 5.11, 5.12, 8.4);

m) Des mesures souples et rentables faisant appel à des incitations et à des instruments économiques ainsi qu'à des dispositions concertées peuvent réduire sensiblement les coûts d'atténuation et d'adaptation ou améliorer le rapport coût-efficacité des mesures de réduction des émissions (RS 8.3);

n) Les considérations liées à l'équité constituent un aspect important qu'il s'agisse de la politique en matière d'évolution climatique ou de parvenir à un développement durable. Les aspects intertemporels de la politique en matière d'évolution du climat soulèvent également des questions liées à l'équité entre générations (RS 6.1, 6.5);

o) Des incertitudes demeurent et des travaux supplémentaires s'imposent pour les réduire.

25. D'autres délégations ont été d'avis qu'il était par trop prématuré pour le SBSTA de mettre en avant certaines constatations précises figurant dans les conclusions du deuxième rapport d'évaluation; elles ont estimé que la liste de points évoqués par certaines délégations était très sélective et ne renvoyait qu'une image très partielle et donc faussée des importantes constatations exposées dans le deuxième rapport d'évaluation. Elles ont en outre souligné que certains des points cités étaient extraits de leur contexte et que certaines réserves importantes formulées expressément par le GIEC étaient laissées de côté.

26. Ces délégations ont estimé qu'un examen préliminaire du rapport de synthèse du GIEC faisait apparaître d'autres constatations importantes, notamment :

a) La conclusion du GIEC selon laquelle le bilan des observations donne à penser que l'homme exerce une influence perceptible sur le climat de la Terre (à laquelle il est fait référence plus haut à la lettre c) du paragraphe 24) n'est citée que partiellement et ne reprend pas un constat déterminant du GIEC à savoir que sa capacité de quantifier l'influence de l'homme est restreinte "en raison des incertitudes entourant certains facteurs clés". Une de ces incertitudes concerne l'ampleur et l'évolution à long terme de la variabilité naturelle. Ces éléments sont clairement exposés à la page 4 du résumé du Groupe de travail I à l'intention des décideurs (Working Group I Summary for Policymakers) et au paragraphe 2.4 du rapport de synthèse du GIEC (IPCC Synthesis Report);

b) A la lettre d) du paragraphe 24 il n'est pas signalé que l'augmentation estimative de la température d'ici 2100 (2 °C) est inférieure d'environ un tiers à la "meilleure estimation" retenue par le GIEC en 1990. Cette indication figure au paragraphe 2.7 du rapport de synthèse et à la page 5 du résumé du Groupe de travail I;

c) A la lettre e) du paragraphe 24 il n'est pas fait mention d'une information importante, à savoir que l'estimation du relèvement du niveau de la mer d'ici 2100 est de 25 % inférieure à la "meilleure estimation" retenue par le GIEC en 1990. Cette indication figure au paragraphe 2.8 du rapport de synthèse et à la page 5 du résumé du Groupe de travail;

d) Beaucoup d'attention a été portée aux questions liées aux événements dits extrêmes. Malheureusement, dans les différentes lettres du paragraphe 24 il n'est nulle part question de la conclusion très importante selon laquelle "les données ne permettent pas de déterminer si des changements cohérents à l'échelon mondial sont intervenus dans la variabilité climatique ou si des extrêmes climatiques se sont produits dans le courant du XXe siècle". Des indications à ce sujet se trouvent au paragraphe 2.5 du rapport de synthèse et à la page 3.1 du résumé du Groupe de travail I;

e) Au paragraphe 2.12 du rapport de synthèse du GIEC figure une constatation à l'évidence déterminante, à savoir "de nombreuses incertitudes et de multiples facteurs restreignent à l'heure actuelle notre capacité à prévoir et détecter les éventuels changements climatiques à venir";

f) En ce qui concerne l'affirmation consignée à la lettre h) du paragraphe 24 relative aux effets sur l'approvisionnement alimentaire, elle est nettement tendancieuse car aucune référence n'est faite à une constatation importante figurant au paragraphe 3.13 du rapport de synthèse et à la section 3.3 du résumé du Groupe de travail II du GIEC à l'intention des décideurs selon laquelle "les études réalisées montrent que dans l'ensemble la production agricole mondiale pourrait se maintenir à son niveau de base même dans l'hypothèse d'une évolution climatique aboutissant à un équilibre en équivalent de CO₂ correspondant au double de l'actuel";

g) S'agissant des affirmations consignées plus haut concernant les stratégies de réaction et l'appel à des mesures d'urgence, il convient de rappeler que le Groupe de travail III du GIEC a expressément constaté que "disposer d'une meilleure information sur les processus à l'oeuvre dans les changements climatiques, sur leurs effets et sur les dispositions prises pour y faire face devrait se révéler d'une grande utilité" et qu'au paragraphe 8.4 du rapport de synthèse l'attention est appelée sur le fait que "les coûts à assumer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la capacité des puits varient grandement selon les pays en fonction de leur degré de développement économique, de leurs choix en matière d'infrastructure et de leurs ressources naturelles".

2. Conclusions

27. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

28. Le SBSTA a remercié le GIEC et son Président pour l'excellent travail accompli avec la rédaction du deuxième rapport d'évaluation et pour l'exposé des points saillants du rapport fait par le Président le 27 février. Il a estimé que le rapport constituait l'analyse la plus complète des renseignements scientifiques et techniques disponibles au sujet des changements climatiques.

29. Un échange de vues initial sur le deuxième rapport d'évaluation s'est engagé au sein du SBSTA, qui a recommandé l'ensemble du rapport à l'attention de tous les organes de la Convention, en particulier le Groupe spécial du Mandat de Berlin. Il a invité les Parties à communiquer leurs observations sur ce rapport afin d'en faciliter un examen complet à sa troisième session,

conformément au mandat énoncé dans la décision 6/CP.1 */ de la Conférence des Parties (paragraphe 1 des annexes I et II). Les observations des Parties devraient être communiquées au secrétariat d'ici le 30 avril 1996.

30. Le SBSTA a décidé de faire une place dans son futur programme de travail aux questions clés en rapport avec l'article 2 de la Convention, à savoir le niveau des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère susceptible d'empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique et les modalités d'une stabilisation à ce niveau, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées des Parties. A ce propos, il a jugé que la synthèse des informations scientifiques et techniques intéressant l'interprétation de l'article 2 de la Convention présentée dans la deuxième évaluation du GIEC constituait un important travail exhaustif reposant sur une base scientifique. Le SBSTA a en outre estimé que le GIEC aurait à fournir d'autres contributions techniques pour lui permettre, ainsi qu'à la Conférence des Parties, d'atteindre l'objectif ultime de la Convention.

31. Le SBSTA est également convenu que les principales conclusions et projections présentées dans le deuxième rapport d'évaluation devraient être diffusées à différents publics sous une forme adaptée, une attention particulière étant accordée aux effets et aux situations aux échelons national et régional. Il a invité les Parties, les organisations et les institutions à y réfléchir de manière appropriée.

32. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par l'OMM et par un certain nombre de Parties concernant l'application de l'article 5 de la Convention relatif à la recherche et à l'observation systématique. Il a prié le secrétariat d'établir un rapport succinct sur les questions liées à la recherche et à l'observation, eu égard à l'article 5 de la Convention - en particulier l'alinéa c) de cet article -, ce en étroite collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes et en tenant compte des recommandations formulées dans le deuxième rapport d'évaluation, pour examen par le SBSTA à sa troisième session et ultérieurement par la Conférence des Parties.

B. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

33. A ses 3ème, 4ème, 5ème et 6ème séances, tenues respectivement les 28 et 29 février et les 1er et 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif à la coopération avec le GIEC. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/6).

34. Des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres,

*/ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

35. Un représentant d'un Etat non partie à la Convention a fait une déclaration.

36. Les représentants de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont également fait des déclarations.

2. Conclusions

37. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

38. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les décisions prises par le GIEC à sa onzième session à Rome (décembre 1995) concernant son programme de travail futur, en particulier son intention d'établir un troisième rapport d'évaluation vers 2000 et de poursuivre ses travaux sur la méthodologie applicable à l'inventaire des gaz à effet de serre.

39. Le SBSTA a examiné les conclusions des réunions du Groupe de travail commun des bureaux de la Conférence et du GIEC. Tenant également compte des déclarations faites durant la session, il a demandé au GIEC d'entreprendre les activités proposées à l'appui du SBSTA figurant à l'annexe III de ce rapport, et de le tenir informé à ce sujet.

40. Le SBSTA a prié le secrétariat de se fonder sur les activités susmentionnées pour le versement au GIEC en 1996 de la contribution financière prévue au budget de la Convention et de faire rapport à ce sujet à la troisième session du SBI et à la deuxième session de la Conférence des Parties.

41. Le SBSTA a noté avec satisfaction qu'outre les activités proposées, récapitulées à l'annexe III de ce rapport, le GIEC fournissait un volume accru de renseignements scientifiques et techniques pour répondre aux besoins en évolution de l'AGBM.

42. Le SBSTA a noté que certains renseignements concernant plusieurs questions énumérées à l'annexe du document FCCC/SBSTA/1995/3 figuraient dans le rapport spécial du GIEC de 1994 ainsi que dans le deuxième rapport d'évaluation et qu'il en serait de même dans le troisième rapport d'évaluation. Ces questions sont les suivantes :

- a) Elaboration et/ou examen :
 - i) de méthodes pour l'établissement de projections relatives aux émissions nationales, régionales et mondiales;
 - ii) de méthodes pour l'évaluation des effets des mesures;

- iii) de méthodes pour la détermination des potentiels d'échauffement global;
- b) Informations sur les sources et les puits;
- c) Réduction des incertitudes relatives aux matières particulaires et à l'ozone troposphérique.

43. Le SBSTA a en outre noté que pour répondre aux besoins en avis scientifiques et techniques objectifs le GIEC collaborait avec des organisations internationales compétentes autres que les organismes le parrainant - l'OMM et le PNUE - et a insisté sur l'importance de cette coopération.

44. Enfin, le SBSTA a prié son président de poursuivre la série de réunions du Groupe de travail commun des bureaux de la Conférence et du GIEC selon qu'il conviendrait et de lui rendre compte de ces réunions à ses futures sessions.

V. COMMUNICATIONS NATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

i) Rapport intérimaire sur les examens approfondis

1. Délibérations

45. A ses 3ème, 4ème et 6ème séances, tenues respectivement les 28 et 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif au rapport intérimaire sur les examens approfondis. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SB/1996/2).

46. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

2. Conclusions

47. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après, en se fondant sur les propositions du Président.

48. Le SBSTA a pris note du rapport intérimaire sur les examens approfondis (FCCC/SB/1996/2) et des rapports d'examen approfondi déjà publiés (FCCC/IDR.1/CZE, FCCC/IDR.1/SWE, FCCC/IDR.1/AUS, FCCC/IDR.1/USA, FCCC/IDR.1/CAN, FCCC/IDR.1/CHE). Le SBSTA a approuvé la présentation et la portée des rapports d'examen approfondi ainsi que les approches utilisées dans ceux-ci et a souligné qu'il importait de surveiller l'application d'ensemble de la Convention. Le SBSTA a noté en le regrettant que le calendrier des examens fixé par la Conférence des Parties à sa première session ne pourrait être respecté en raison de l'insuffisance des ressources ou de problèmes d'échéancier. Il a souligné qu'il importait d'achever le premier cycle

d'examen approfondi d'ici la fin de 1996 et de publier autant de rapports que possible avant les prochaines sessions des organes subsidiaires, afin de pouvoir procéder à un débat de fond à l'occasion de ces sessions.

ii) Éléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse

1. Délibérations

49. A ses 3ème, 4ème et 6ème séances, tenues respectivement les 28 et 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif aux éléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SB/1996/1).

50. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties.

2. Conclusions

51. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

52. Le SBSTA a approuvé le plan et les approches proposés pour la deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales, tels qu'exposés par le secrétariat dans son document FCCC/SB/1996/1. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'utiliser des tableaux dans la compilation des politiques et mesures et de décrire les contextes nationaux, notamment les objectifs de la politique nationale.

53. Le SBSTA a pris note des données préliminaires figurant dans le document FCCC/SB/1996/1/Add.1 concernant les projections des émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 qui faisaient apparaître que nombre des Parties visées à l'annexe I auraient à consentir des efforts supplémentaires allant au-delà de ceux envisagés dans les projections pour ramener leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Le SBSTA a souligné la nécessité d'une plus grande transparence s'agissant des hypothèses sur lesquelles reposaient ces projections.

54. Le SBSTA a rappelé la décision 3/CP.1 dans laquelle il était demandé aux Parties visées à l'annexe I de présenter au secrétariat d'ici le 15 avril 1996 les données de l'inventaire national concernant la période 1990-1993 et, si possible, l'année 1994, et a encouragé ces Parties à les soumettre au plus tôt afin de faciliter la préparation du rapport sur la deuxième compilation-synthèse. Il a constaté que celles des Parties visées à l'annexe I dont l'économie était en transition bénéficieraient d'une certaine marge de manoeuvre compte tenu de l'article 4.6 de la Convention relatif à ces présentations.

55. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I à communiquer au secrétariat d'ici le 1er avril 1996 leurs propositions touchant la présentation des données de l'inventaire relatives aux changements dans l'utilisation des terres et au secteur de la foresterie pour les années postérieures à 1990 et aux projections concernant ce secteur, ainsi qu'à l'agrégation des données sur les sources et puits de gaz à effet de serre pour ce secteur et d'autres.

56. Le SBSTA examinera à sa troisième session les aspects techniques des rapports d'examen approfondi disponibles et du rapport sur la deuxième compilation-synthèse afin de formuler des conclusions pertinentes à l'intention du SBI à sa troisième session, de l'AGBM, à sa quatrième session, et de la Conférence des Parties, à sa deuxième session.

iii) Rapport sur les directives pour l'établissement des communications

1. Délibérations

57. A ses 3ème, 4ème et 6ème séances, tenues respectivement les 28 et 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif au rapport sur les directives pour l'établissement des communications. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/3).

58. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

59. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

60. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/1996/3 et approuvé les propositions concernant les modifications à apporter aux directives pour en assurer la cohérence avec les décisions de la Conférence des Parties. Le SBSTA a demandé que dans la version révisée des directives figurent des orientations plus précises concernant la description des politiques et mesures et de leurs effets, les projections et les hypothèses sous-jacentes, la coopération technique et le transfert de technologies avec, si possible, utilisation de modes de présentation et tableaux types. La version révisée des directives devrait en outre couvrir les questions mentionnées par le SBI dans ses conclusions relatives au transfert de technologies. Le SBSTA a invité les Parties à faire connaître d'ici le 1er avril 1996 leurs vues sur les modifications possibles des directives suggérées dans le document FCCC/SBSTA/1996/3.

61. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa troisième session, un rapport exposant les modifications susceptibles d'être apportées aux directives compte tenu des observations adressées par les Parties et de l'expérience acquise dans le cadre du processus d'examen, l'objectif étant que la version révisée des directives puisse être adoptée par la Conférence des Parties à sa deuxième session à temps pour l'élaboration des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

62. Le SBSTA, dans le souci de remédier aux incohérences dans la présentation des données d'inventaire, a prié le secrétariat de traiter dans la documentation devant lui être soumise pour examen à sa troisième session certaines questions telles que les ajustements de température, le commerce de l'électricité, les combustibles de soute, l'utilisation du potentiel de réchauffement mondial, le changement dans l'utilisation des terres et la foresterie.

B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. A ses 4ème et 6ème séances, tenues respectivement le 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SB/1996/3).

64. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

2. Conclusions

65. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

66. Le SBSTA a rappelé la décision 8/CP.1 et pris note du document FCCC/SB/1996/3.

67. Il a pris note avec satisfaction du document FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1 exposant la position du Groupe des 77 et de la Chine sur les recommandations relatives aux directives pour l'établissement et la présentation des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I, définie sur la base de l'atelier tenu le 26 février 1996.

68. Le SBSTA a estimé que le document FCCC/SB/MISC.1/Add.1 constituait le support principal pour l'adoption des directives concernant l'établissement et la présentation des communications des Parties non visées à l'annexe I et leur mode de présentation. Il est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa troisième session.

VI. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

69. A ses 3ème, 4ème et 6ème séances, tenues respectivement les 28 et 29 février et le 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/5).

70. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

71. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

72. Le SBSTA a rappelé la décision 5/CP.1 prévoyant une phase pilote pour les activités exécutées conjointement, fixant certains critères à cet égard, notamment que la réduction ou la rétention d'émissions de gaz à effet de serre ne serait portée au crédit d'aucune Partie pendant la phase pilote des activités exécutées conjointement, et donnant en particulier mandat au SBSTA de formuler, en coordination avec le SBI, un cadre pour l'établissement des rapports relatifs aux activités exécutées conjointement au titre de la phase pilote.

73. Le SBSTA a décidé d'adopter le cadre initial pour l'établissement des rapports relatifs aux activités exécutées conjointement, qui figure à l'annexe IV au présent rapport.

74. Le SBSTA a invité les Parties à désigner le ministère (ou l'administration publique) habilité à accepter, approuver ou entériner des activités à exécuter conjointement et à en informer la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.

75. Le SBSTA a en outre invité les Parties à soumettre des rapports conformes au cadre initial pour l'établissement des rapports relatifs aux activités exécutées conjointement figurant à l'annexe IV.

76. Le SBSTA a de plus décidé de procéder, en coopération avec le SBI et avec l'aide du secrétariat, à la compilation et à la synthèse des renseignements communiqués par les Parties donnant lieu à un rapport à soumettre annuellement à la Conférence des Parties pour examen, et de formuler en se fondant sur ces renseignements des propositions visant à améliorer le cadre initial pour l'établissement des rapports et, au besoin, à résoudre les problèmes d'ordre méthodologique.

VII. INVENTAIRE ET EVALUATION DES TECHNOLOGIES

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. A ses 5ème et 6ème séances, tenues respectivement les 1er et 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif à l'inventaire et à l'évaluation des technologies. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/4 et Add.1).

78. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

79. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a également fait une déclaration.

2. Conclusions

80. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

81. Le SBSTA s'est penché sur les préparatifs concernant l'inventaire et l'évaluation des technologies envisagés dans la décision 13/CP.1 en fondant

ses délibérations sur le rapport initial du secrétariat consacré à cette question (FCCC/SBSTA/1996/4). Il a rappelé la répartition des tâches entre le SBSTA et le SBI touchant les questions liées à la technologie définie dans la décision 6/CP.1 relative aux organes subsidiaires créés par la Convention. Il a pris note des déclarations sur l'initiative technologie-climat ainsi que de la déclaration du représentant de l'ONUUDI au sujet d'une étude sur les technologies industrielles.

82. Le SBSTA a constaté qu'il serait particulièrement utile de répertorier et faire connaître les technologies et savoir-faire susceptibles d'aider les Etats parties à établir leurs plans nationaux et a engagé toutes les Parties ne l'ayant pas encore fait à communiquer au secrétariat - et à le faire régulièrement à l'avenir - des renseignements et bases de données sur les technologies et savoir-faire écologiquement rationnels et économiquement viables propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements, notamment si possible des informations sur le secteur privé.

83. Le SBSTA a demandé au secrétariat de poursuivre, en coopération avec les diverses organisations compétentes, les activités relatives aux préparatifs d'un inventaire et d'une évaluation des technologies et savoir-faire écologiquement rationnels et économiquement viables propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements, de tenir compte des activités des autres organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ainsi que des divers programmes pertinents, et de mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour diffuser l'information y relative auprès des Parties.

84. Le SBSTA a demandé au secrétariat de répertorier les sources d'information existantes sur les centres d'information technologique, ainsi que les lacunes dans ce domaine, aux fins de formuler un plan prévoyant la création de centres d'information technologique spécialisés qui pourraient couvrir, entre autres, les points suivants : sources de financement, élaboration de catalogues exhaustifs, diffusion de l'information et évaluation des technologies adaptées. Le SBSTA a demandé au secrétariat de réaliser une étude ayant pour objet d'inventorier les besoins des Parties en information sur les technologies et savoir-faire permettant d'atténuer les changements climatiques et de faciliter l'adaptation à ces changements, d'établir un programme de travail et de faire rapport sur la suite donnée pour examen à la troisième session du SBSTA. Les éléments d'un tel programme de travail pourraient, entre autres, porter sur les options envisageables pour l'action future concernant le développement d'une base de données et l'évaluation des technologies; il devrait être élaboré en coopération avec les divers autres organismes des Nations Unies et organisations et institutions compétents. Le SBSTA a en outre demandé au secrétariat d'établir un catalogue initial des technologies et savoir-faire dans le domaine de l'adaptation, indiquant notamment leur coût, leurs effets sur l'environnement, les paramètres de mise en oeuvre, les échéanciers probables d'introduction et d'utilisation, et leurs autres caractéristiques pour examen par le SBSTA avant la troisième session de la Conférence des parties, tout en veillant à coordonner ses activités en la matière avec le GIEC.

85. Eu égard à la décision 13/CP.1, le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir et de lui soumettre pour examen un document sur les renseignements relatifs aux conditions des transferts de technologies et de savoir-faire actuellement disponibles.

86. Le SBSTA a en outre demandé au secrétariat de lui communiquer régulièrement tous renseignements nouveaux sur les technologies et savoir-faire au stade de la recherche-développement susceptibles d'atténuer les changements climatiques et de faciliter l'adaptation à ces changements, ainsi que sur les activités visant à amplifier la diffusion et la commercialisation de ces technologies et savoir-faire.

VIII. ATELIER SUR LES APPORTS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

87. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a examiné brièvement le point relatif à l'atelier sur les apports d'organisations non gouvernementales. La décision d'organiser cet atelier dans le cadre du SBSTA avait été prise par la Conférence des Parties à sa première session. Il avait en outre été décidé que l'atelier aurait pour objet de déterminer si des comités consultatifs non gouvernementaux et/ou un mécanisme consultatif commercial étaient nécessaires et d'en préciser l'ampleur, la structure, la composition et le plan de travail. L'atelier a été convoqué le 2 mars 1995 par l'Académie internationale de l'environnement, avec le soutien du secrétariat de la Convention. L'atelier a été coprésidé par le Président du SBSTA et le Directeur de l'Académie, M. B. Hwrylyshyn, qui a présenté un rapport oral sur ses délibérations au SBSTA.

2. Conclusions

88. A sa 6ème séance, le 4 mars, en se fondant sur une proposition du Président, le SBSTA a décidé de reporter le débat sur cet atelier à sa troisième session lors de laquelle le rapport officiel serait disponible dans toutes les langues.

IX. ACTIVITES A PLUS LONG TERME
(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

89. A ses 5ème et 6ème séances, tenues respectivement les 1er et 4 mars, le SBSTA a examiné le point relatif aux activités à plus long terme.

2. Conclusions

90. A sa 6ème séance, le 4 mars, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

91. Le SBSTA a noté que le Bureau de la Conférence des Parties avait décidé de fixer comme suit, à titre provisoire, le calendrier des sessions du SBSTA :

Troisième session	Durant la 2ème Conférence des Parties, 8-19 juillet 1996	Genève
Quatrième session	16-18 décembre 1996	Genève
Cinquième session	24-28 février 1997	Bonn

92. L'ordre du jour de la troisième session du SBSTA allait être établi en tenant compte de la nécessité d'apporter une contribution ciblée aux travaux de la deuxième Conférence des Parties. Un programme de travail à plus long terme serait soumis au SBSTA à sa troisième session en se fondant sur les principes énoncés dans l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/1996/1/Add.1, par. 23 et 24), eu égard aux observations reçues des Parties ainsi qu'à la nécessité d'assurer la coordination avec le SBI.

X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 10 de l'ordre du jour)

93. A sa 6ème séance, le 4 mars 1996, le Rapporteur a présenté la première partie du projet de rapport sur les travaux de la session (FCCC/SBSTA/1996/L.1). Le SBSTA a examiné cette première partie du projet du rapport et l'a adoptée; il a en outre prié le Rapporteur de compléter ce rapport, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, en tenant compte des débats qui avaient eu lieu lors de la session et de la nécessité d'apporter les modifications de forme.

94. Après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la deuxième session du SBSTA.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS**

1. Ont participé à la deuxième session du SBSTA des représentants des 119 Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Albanie	Guyana
Algérie	Honduras
Allemagne	Hongrie
Antigua-et-Barbuda	Iles Cook
Arabie saoudite	Iles Marshall
Argentine	Iles Salomon
Arménie	Inde
Australie	Indonésie
Autriche	Irlande
Azerbaïdjan	Italie
Bangladesh	Jamaïque
Bénin	Japon
Bhoutan	Jordanie
Bolivie	Kenya
Botswana	Koweït
Brésil	Lesotho
Bulgarie	Lettonie
Burkina Faso	Liban
Cameroun	Malaisie
Canada	Malawi
Chili	Maldives
Chine	Mali
Colombie	Malte
Communauté européenne	Maurice
Comores	Mauritanie
Costa Rica	Mexique
Cuba	Micronésie (Etats fédérés de)
Danemark	Mongolie
Egypte	Myanmar
Equateur	Népal
Erythrée	Nicaragua
Espagne	Niger
Estonie	Nigéria
Etats-Unis d'Amérique	Norvège
Ethiopie	Nouvelle-Zélande
Fédération de Russie	Ouganda
Fidji	Ouzbékistan
Finlande	Pakistan
France	Panama
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Géorgie	Paraguay
Ghana	Pays-Bas
Grèce	Pérou
Grenade	Philippines
Guinée	Pologne

Portugal	Slovénie
République centrafricaine	Soudan
République de Corée	Sri Lanka
République démocratique populaire lao	Suède
République de Moldova	Suisse
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République slovaque	Togo
République tchèque	Trinité-et-Tobago
Roumanie	Tunisie
Royaume-Uni	Uruguay
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Vanuatu
Sainte-Lucie	Venezuela
Sénégal	Viet Nam
Sierra Leone	Zaïre
	Zambie
	Zimbabwe

2. Des représentants des Etats non parties à la Convention dont les noms suivent ont également assisté à la session en qualité d'observateurs :

Afghanistan	Cambodge	République arabe syrienne
Afrique du Sud	Iran (République islamique d')	Turquie
Angola	Maroc	
Belgique		

3. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Commission économique pour l'Europe (CEE)
 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation
 des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 (UNESCO/COI)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat
 (GIEC)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Organisations intergouvernementales :

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Organisations non gouvernementales :

Académie internationale de l'environnement, Conches, Suisse

Alliance des alternatives responsables en regard de l'environnement,
Ottawa, Canada

Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington, Etats-Unis

Association française du froid, Alliance Froid Climatisation
Environnement, Paris, France

Business Council for a Sustainable Energy Future, Washington, D.C.,
Etats-Unis

Centre for Business and Environment, Londres, Royaume-Uni

Chambre de commerce internationale, Paris, France

Climate Action Network Latin America (CANLA), Santiago, Chili

Climate Network Africa, Nairobi, Kenya

Climate Network Europe, Bruxelles, Belgique

Conseil oecuménique des Eglises (COE), Genève, Suisse

Edison Electric Institute, Washington D.C., Etats-Unis

Energy 21 */, Boulogne, France

Environmental Defense Fund, Washington D.C., Etats-Unis

Fonds mondial pour la nature, Gland, Suisse

Foundation for International Environmental Law and Development, Londres,
Royaume-Uni

Germanwatch, Bonn, Allemagne

Global Climate Coalition, Washington D.C., Etats-Unis

*/ Organisation non gouvernementale admise à titre provisoire.

Global Industrial and Social Progress Research Institute, Tokyo, Japon

Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas

Industrial Technology Research Institute, Province chinoise de Taiwan

Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron, France

International Climate Change Partnership, Arlington, Etats-Unis

*/ International Institute for Energy Conservation Europe, Londres,
Royaume-Uni

International Petroleum Industry Environmental Conservation Association,
Londres, Royaume-Uni

National Association of Regulatory Utility Commissioners, Columbus,
Etats-Unis

National Coal Association, Washington D.C., Etats-Unis

Natural Resources Defense Council, Washington D.C., Etats-Unis

New Energy and Industrial Technology Development Organization,
Tokyo, Japon

Organisation internationale des constructeurs d'automobiles,
Paris, France

RainForest ReGeneration Institute, Washington D.C., Etats-Unis

Stockholm Environment Institute, Stockholm, Suède

The Climate Council, Washington D.C., Etats-Unis

*/ The Fridtjof Nansen Institute, Lysaker, Norvège

The Royal Institute of International Affairs, Londres, Royaume-Uni

The Woods Hole Research Center, Woods Hole, Etats-Unis

Union of concerned Scientists, Washington D.C., Etats-Unis

Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie
électrique, Paris, France

US Climate Action Network (CAN/USA), Washington D.C., Etats-Unis

Verification Technology Information Centre, Londres, Royaume-Uni

World Coal Institute, Londres, Royaume-Uni

World Resources Institute, Washington D.C., Etats-Unis Wuppertal

Institute for Climate, Environment and Energy, Wuppertal, Allemagne

*/ Organisation non gouvernementale admise à titre provisoire.

Annexe II

**DOCUMENTS DONT ETAIT SAISI L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE A SA DEUXIEME SESSION**

A sa deuxième session, le SBSTA était saisi des documents ci-après :

FCCC/SBSTA/1996/1	Ordre du jour provisoire
FCCC/SBSTA/1996/1/Add.1	Annotations to the provisional agenda
FCCC/SBSTA/1996/2	Création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux : rapport du Président sur ses consultations informelles
FCCC/SBSTA/1996/3	Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : rapport sur les directives pour l'établissement des premières communications des Parties visées à l'annexe I
FCCC/SBSTA/1996/4	Inventaire et évaluation des technologies : rapport initial sur un inventaire et une évaluation des technologies permettant d'atténuer les changements climatiques et de faciliter l'adaptation à ces changements
FCCC/SBSTA/1996/4/Add.1	Technology inventory and assessment: initial report on an inventory and assessment of technologies to mitigate and adapt to climate change - technology inventory database
FCCC/SBSTA/1996/5	Activities implemented jointly under the pilot phase: options for reporting guidelines
FCCC/SBSTA/1996/6	Cooperation with the Intergovernmental Panel on Climate Change
FCCC/SBSTA/1996/7	Scientific assessments: consideration of the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change
FCCC/SBSTA/1996/7/Add.1	Scientific assessments: consideration of the Second Assessment Report of IPCC. The science of climate change: contribution of Working Group I of the Intergovernmental Panel on Climate Change
FCCC/SBSTA/1996/7/Add.2	Scientific assessments: consideration of the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific-technical analyses of impacts, adaptations and mitigations of climate change: contribution of Working Group II of the Intergovernmental Panel on Climate Change

- FCCC/SBSTA/1996/7/Add.3 Scientific assessments: consideration of the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. The economic and social dimension of climate change: contribution of Working Group III of the Intergovernmental Panel on Climate Change
- FCCC/SBSTA/1996/MISC.1 Activities implemented jointly under the pilot phase: views from Parties on a framework for reporting
- FCCC/SBSTA/1996/MISC.2 Background documents for the workshop on mechanisms for inputs from non-governmental organizations
- FCCC/SBSTA/1996/MISC.3 Establishment of intergovernmental technical advisory panel(s): positions of the Group of 77 and China and the United States of America
- FCCC/SBSTA/1995/MISC.3 and Add.1 Establishment of intergovernmental technical advisory panels: comments from Parties
- FCCC/SBSTA/1996/L.1 Rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique : projet de rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa deuxième session
- FCCC/SBSTA/1996/L.1/Add.1 Rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique : projet de rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa deuxième session. Evaluations scientifiques : Point 4 a) de l'ordre du jour : Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Point 4 b) de l'ordre du jour : Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- FCCC/SBSTA/1996/L.1/Add.2 Rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique : projet de rapport de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa deuxième session. Communications nationales : communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Documents se rattachant aux travaux de l'Organe subsidiaire de
conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire
de mise en oeuvre

FCCC/SB/1996/1 et Add.1	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : éléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse
FCCC/SB/1996/2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : rapport intérimaire sur les examens approfondis
FCCC/SB/1996/3	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions relatives à l'établissement, à la compilation et à l'examen des communications
FCCC/SB/1996/MISC.1	First communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Comments from Parties.
FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1	National communications. Approach paper by the Group of 77 and China on recommendations on guidelines and format for preparation of initial communications from non-Annex I Parties
FCCC/SB/1996/L.1	Extracts from the provisional reports of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation
FCCC/SBI/1996/5	Transfert de technologies
FCCC/SBI/1996/8	Arrangements for the second session of the Conference of the Parties including elements for a provisional agenda

Questions intéressant le SBSTA	Descriptif de l'activité	Produit GIEC	Observations
ÆyòÿÝòòÙÐàð ÒÙÙÙàòùùØÝÙÒ ÙÐÀðÿÙòÙÒ , °	ÆyòÿÝòòÙÐà ÙÐÀðÿÙòù ùÙÒ ÙùÒàÙÙÀÙàòð ÙÿÙÀòòùØÝÙÒ j ðòòÀÙòòÙÒ ÒÙÙÙàòùùØÝÙÒ ÙùùÙòð ÒùòòòòòÙÐà ùÿòÿÝòòÙÐà ÒòðÙÙòò ùÙÐàÐÀÙØÝÙÒ Ùò ÒÐÙÙòÝð	ìòÐÙÒÙÙÀÙ òòððÐò ù' ùÿòÿÝòòÙÐà	ìòÐÙÒÙÙÀÙ òòððÐò ù' ùÿòÿÝòòÙÐà ", ""
àùòÙòÙÐà ùÙÒ ÙùÒàÙÙÀÙàòð ÙÿÙÀòòùØÝÙÒ	ìòòÿòÝð ùÙ òÙÙùÙòùÙ òÝò ÙÙ òùÙÀÙ Ù òÝÙÿòÙ Ùò Ù ùÿòÿÝÙò ðòò ÿÙ ÇÉÆÀ	ìòððÐò ÒðùÙÙòÿ ""	À ùùòÙòÙàÙò ðòò ÇÉÆÀ, ìÉÉ
ÈùòùÐùÙÒ ðÐÝò ÿ' ÙàÿÙàòòÙòù ùÙÒ ùÀÙÒòòÙÐàð , °	èÙ ÇÉÆÀ ðÐÝòòÝÙÿò ÒÙÒ ðòùòòòòÙùò ðÐÝÙùÒàò ÿ' ÙàùÐòÀòòÙÐà ðÐÝò ÿÙÒ ùÙòùÙòùÙò òÙÿòòùÙò Ù ÿò ðùòòù ÈÉ Ùà ÙÐÐðùòòòÙÐà ðòòòÀÙàò òÿÙÙ ÿ' ÈòÙòàÙòòòÙÐà ùÙ ÙÐÐðùòòòÙÐà Ùò ùÙ ùùÿÙÿðððÙÀÙàò ùÙÐàÐÀÙØÝÙÒ Ùà ðòòòùÙÿÿÙò ðÐÝò ÙÙ ØÝÙ Ò òòòùò òÝð òùÿÙòÙÐàò ÙÐàÙÙòòàòò ÿÙ Àç.	àÙòùÙòùÙò òùÿÙòùÙò ùÝ ÇÉÆÀ òÝò ÿ' ÙàÿÙàòòÙòù ùÙÒ Ùòò Ù ÙùùÙò ùÙ ÒÙòòù ""	ìòÐÙÒ òòùÿÙÙòò ðòùÿÝò òÝð ðòÙÀÙÙò Ùò ÒÙÙÐàù ðòÙÀÙòòòùò "κκ"À ÒùÐòòÙÐà ÿÐò ùÙ ÇÉÆÀ, ìÉÉ
ÀòðÙÙòò ÆùòùÐùÐÿÐÙÙØÝÙÒ Ùò ðÙÙùàðÿÐÙÙØÝÙÒ ùÝ òòòàòùÙòò ùÙ òÙÙùàðÿÐÙÙÙÒ	ÌðàòùÙòù ùÙ ÿ' ÙàùÐòÀòòÙÐà ùÙÙÿòàò ùòàò ÿÙ ùÙÿðÙÙÀÙ òòððÐò ù' ùÿòÿÝòòÙÐà ÿÙòòàò Ù ùòÙòù ÿÙ ðÐÙàò òÝò ÿ' ÙððùòùàÙÙ ÒÙÙÝÀÝÿùÙ ùòàò ùÙÒ ùÐÀòùàÙò ÙÐÀÀÙ j Ù- ÿÙò ððÙò ùÙ òòàòùÙòò ÿ' ùÿòÿÝòòÙÐà ùÙÒ òÙÙàðÿÐÙÙÙÒ Ùò ÿÙò ðòòÙÐàòÀ ÙÙ- ÒÙÙòùÿòò ÿÙòùòÀ ÙÙÙ- òùÿÙ ùÙò ðòòòùÙÙðòàòò "ðòò ÙðÙÀðÿÙ' ÿÙò ÙÐÝÿÙòòàÙàòò' ÿÙ ÒÙÙòùÿò ðòùù' ÿÙò ðòùòàÙòòòÙÐàò ÙàòùòÙÐÿÙòòàÙàòòÿÙò' ÿÙò Èèç-À Ùÿ- ÀÐÙàò ùÙ ðòÐÀÐÿÿÐÙò ÿò ÙÐÐðùòòòÙÐàÀ ÿ- øÝÙòòòÙÐàò ÿùùÙò òÝ ùùÿÙÿðððÙÀÙàò ùÙÒ ÙòðòùÙòùò	àÐÙÝÀÙàò òÙÙùàÙØÝÙ , °	àùòÝò "κκ"

Questions intéressant le SBSTA	Descriptif de l'activité	Produit GIEC	Observations
ÈÐùÿÙÒÒòÙÐà ùÙ ÿ' ùÿÒÿÝÒòÙÐà ÙàòùÙòùÙ ÿ' ùÿÒÿÝÒòÙÐà ÙàòùÙòùÙ	ÈÐùÿÙÒÒòÙÐà ùÙ ÿ' ùÿÒÿÝÒòÙÐà ÙàòùÙòùÙ ÙàÙÿÐòÒàò ÿÙÒ ÙÐàÒÙùùòòÙÐàÒ øÛÿÒòÙÿÙÒ Ù ÿ' ÝòÙÿÙÒÒòÙÐà ùÙÒ øÙòøÙÒ' ÿ' ÒÙÙÙàò ùòÒàò ÆÙÒ ÒÝø ÿò ÒÒòÙÒùÒÙòÙÐà ùÙÒ øÙÒÐÙàÒ ùÙÒ ðÒÐÒ Ùà ùÿÙÿÐðÐÙÀÙàò Ùò ÿÙ øÙàùÐòÙÙÀÙàò ùÙÒ ÙÒðÒÙÙòùò ùÒàÒ ÙÙÒ ðÒÐÒ	ÀòÙÿÙÙò'Ò ïÒððÐòò ÒðùÙÙÒÿ' "	"KK~"KK~ À ùùòÙòÀÙàÙò ðÒø ÇÉÆÀ, ïÉÉ
ÈÐùÙÿÙÒ ÙÿÙÀÒòÙØÿÙÒ ÒÙÀðÿÙÒ	ÆòÒò ùÙÒ ÆÐùÙÿÙÒ ÙÿÙÀÒòÙØÿÙÒ ÒÙÀðÿÙÒ	àÐÙÝÀÙàò øÙÙùàÙØÿÙ' °	"KK~"KK~
ÆùùÙòò ùÙÒ ÙÐàòòÙ, ÆÙÒÝòÙÒ	ÆòÝùÙ ùÙÒ ÒÒðÙÙòò øÙÙùàÙØÿÙÒ' ÒÐÙÙÐ, ùÙÐàÐÀÙØÿÙÒ Ùò ùÙÐÿÐÙÙØÿÙÒ ùÙÒ ðÒòÒÙòòðùÙÒ ß' κ Ùò " ùÙ ÿ' ÒòòÙÿÙ' "	ïÒððÐòò ÒðùÙÙÒÿ' "	À ùùòÙòÀÙàÙò ðÒø ÇÉÆÀ, ïÉÉ

" " èÒ ÆÙÒÙ Ùà ÙùÒàòÙÙò ùÙ øÐÝÒ ÿÙÒ øÒððÐòò ÒðùÙÙÒÿ' ÙÒò ÒÝòÐòùÐààùÙ Ù ÿ' ÒððÐòòòÙÐà ùÝ ÇÉÆÀ' Ù ÒÒ ùÐÝÙÙÙÀÙ ÒÙÒÒÙÐà "ÇÉÆÀ, ïÉÉ" è' ÙàÒÙÀòÿÙ ùÙÒ ðøÐÙùÙÿòÙÒ ùÝ ÇÉÆÀ Ùà ÆÒòÙÙòò ù' ÙòÒÀÙà Ùò ù' ÒððÐòòòÙÐà Ò' ÒððÿÙØÿÙ Ù ÿÙÝòò ðòùÐòòòÙùÒ Ùò Ù ÿÙÝò ÒððÐòòòÙÐà' ØÿÙ àùÙÙÒòòÙòÙòÐàò "ß ÆÐÙÒ ÙàÿÙòÐà"

°, è' ùÿÒòÐòòÙÐà ùÙÒ ùÐÙÝÀÙàòò øÙÙùàÙØÿÙÒ Ùò ÿÙÝò ÙòÒÀÙà Ùò ðÝòÿÙÙÒòÙÐà ðÒø ÿÙ àÝòÙÒÿ ùÝ ÇÉÆÀ ùÙÀÒàùÙòÐàò ùÙ ÒÙò Ù àÙÝù ÆÐÙÒ ÙàÿÙòÐà'

°, øÙÙÝòÙàò ùùùÙ ÒÝ ðøÐÙòÒÀÀÙ ùÙ øòòÿÒÙÿ ùÝ ÇÉÆÀ ðÐÝò "KK~", "KK~"

" " Æà øÙÙÐÝòòàò ÙÐÀÀÙ ðòùÙùÙÀÀÙàò ÒÝ ðøÐÙÙÒÒÿÒ ù' ÙòÒÀÙà ðÒø ÿÙÒ ðÒÙòò ÒÝ ÒÙÙà ùÝ ÇÉÆÀ'

Annexe IV

**ANNEXE AUX CONCLUSIONS CONCERNANT LES ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT
DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

I. INTRODUCTION

1. Il faut que la structure du cadre initial pour l'établissement des rapports soit simple et transparente. A leurs sessions ultérieures, la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires pourraient être amenés à affiner ce cadre compte tenu de l'information figurant dans les rapports initiaux communiqués au secrétariat ou des observations formulées par les Parties.

2. L'information figurant dans les rapports initiaux à soumettre par les Parties participant à des activités exécutées conjointement devrait être de nature à permettre d'évaluer le déroulement de la phase pilote.

II. CADRE INITIAL POUR L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS SUR
LES ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT

A. Qui établit des rapports ?

3. Le gouvernement de chaque Partie associée à des activités exécutées conjointement devrait pour chaque projet soumettre un rapport distinct à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat, à moins que les Parties participantes ne conviennent de présenter un rapport commun concernant le projet visé. Toute Partie peut soumettre, uniquement à titre d'information, un rapport sur les programmes nationaux en relation avec des activités exécutées conjointement.

4. Si les Parties décident de ne pas soumettre de rapport commun, le secrétariat ne traitera l'information relative à un projet donné qu'après avoir reçu les rapports de toutes les Parties associées audit projet, notamment les pays en développement Parties.

B. Fréquence

5. Les rapports peuvent être transmis au secrétariat à tout moment; ils devraient si possible être mis à jour, annuellement de préférence, à moins que les Parties participantes n'en décident autrement.

C. Contenu des rapports

6. Les rapports devraient porter sur les points suivants :

a) Description du projet (type de projet, identification de tous les acteurs participants, arrangements institutionnels, coûts effectifs - dans la mesure du possible, données techniques, viabilité à long terme, localisation, durée, procédures d'évaluation mutuellement convenues, etc.);

b) Modalités d'acceptation, d'approbation ou de soutien par le gouvernement;

c) Mesure dans laquelle le projet est compatible avec le développement économique et les priorités stratégiques, socio-économiques et écologiques du pays, et leur est complémentaire;

d) Avantages découlant des activités exécutées conjointement au titre du projet;

e) Evaluation des avantages à long terme réels et mesurables concernant l'atténuation des changements climatiques susceptibles d'être retirés d'activités exécutées conjointement au titre d'un projet et qui n'auraient pas été possibles sans elles;

f) Apports en sus des obligations financières incombant aux Parties visées à l'annexe II de la Convention dans le cadre du mécanisme financier, ainsi que des flux actuels de l'aide publique au développement;

g) Contribution au renforcement des capacités, au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels à d'autres Parties, en particulier à des pays en développement Parties, en vue de leur donner les moyens de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. A cette fin, les pays développés Parties devraient soutenir le développement et le renforcement des capacités et technologies endogènes des pays en développement Parties;

h) Observations complémentaires, le cas échéant, portant notamment sur l'expérience pratique accumulée ou les difficultés techniques éprouvées, les effets, les répercussions, les divers obstacles rencontrés.
